

# Les bonnes pratiques de la pêche en Float Tube



## Les recommandations



Savoir nager



Vérifier que votre float tube est en bon état



S'assurer de la possibilité de mise à l'eau et utiliser les rampes



Arrêter la pêche en cas de situation météo critique (orage, brouillard, vent fort...)



Ne pas naviger en cas de débit élevé du cours d'eau



Respecter les distances entre les autres pêcheurs(es)



Porter une casquette fluorescente



Être en bonne forme physique

## Les obligations



Le port du gilet de sauvetage (homologué au moins NF EN ISO 12402-Équipements individuels de flottabilité : gilets de sauvetage, niveau de performance 100 N) doit être porté au-dessus des vêtements et en permanence.



Le pêcheur doit respecter les règles de navigation et laisser la priorité de passage aux bateaux.



Le pêcheur doit se conformer à toutes demandes de la part des agents en charge de la surveillance des règles de police de la navigation et de l'exercice de la pêche en eau douce.

## Les interdictions

- Pratiquer le float tube en dehors des secteurs autorisés (voir cartographie et liste)
- La mise à l'eau et la navigation en float tube sont interdites de nuit
- La traction du float tube depuis la berge ou une autre embarcation est strictement interdite
- L'utilisation de moteur électrique est interdite
- La navigation sous l'emprise de stupéfiant ou d'alcool est interdite
- La pratique du float tube est interdite dans les 50 mètres amont aval des écluses, vannes et barrages
- La pêche à la traîne est interdite



La Fédération a travaillé avec ardeur afin d'offrir aux pêcheurs la possibilité de pratiquer la pêche en float tube sur certaines voies du domaine public fluvial, en contractant l'autorisation des Voies Navigables de France (VNF).

Celle-ci est précaire et annulable à tout moment, ainsi l'avenir de la pêche en float tube dépend de votre comportement responsable, nous invitons tous les usagers « float tubers » à faire preuve de respect des règles énoncées et de responsabilité dans le cadre de leur pratique.



Respect des Règlements Particuliers de Police (RPP, voir QR code) et de l'arrêté préfectoral de la pêche en eaux douces en vigueur (téléchargeable sur le site [www.peche59.com](http://www.peche59.com))

Contact de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

Adresse : 7/9 chemin des Croix - BP 50019 - 59 530 Le Quesnoy - Tél. : 03.27.20.20.54 - Mail : [contact@peche59.com](mailto:contact@peche59.com)

[www.peche59.com](http://www.peche59.com)

[@FedePecheNord](https://www.facebook.com/FedePecheNord)

[Fédération de pêche du Nord 59](https://www.youtube.com/channel/UC...)